



Actualités du service du livre et de la lecture (ministère de la Culture)

Jérôme BELMON

DGMIC – Service du livre et de la lecture
Journées du patrimoine écrit 2023 – Aix-en-Provence

Plan de l'intervention

- 1. Evolution du cadre juridique**
- 2. Communication et publications**
- 3. Les grands chantiers nationaux**

1. Evolution du cadre juridique

- **Décision du Conseil d'Etat en date du 22 juillet 2022** Ministre de la Culture/M. Amaury de Villoutreys sur la question de l'étendue du droit à indemnisation des détenteurs de bonne foi d'un bien appartenant au domaine public, en cas de demande de restitution par l'Etat. Indemnisation fixée par le juge administratif à hauteur de 10% de la valeur vénale du bien.

Cette décision qui fait jurisprudence incite le ministère de la Culture à repenser sa politique en matière de revendication de biens culturels appartenant au domaine public.

Un vademecum relatif à la restitution des biens culturels publics est actuellement en cours d'élaboration au ministère de la Culture (travail intersectoriel).

1. Evolution du cadre juridique

- **Projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.**

Adoption en première lecture au Sénat le 23 mai 2023.

Ce projet de loi prend bien en compte la question des livres spoliés, sur lesquels un important travail de repérage et d'identification dans les catalogues locaux et nationaux (CCFr) a été mené.

Objectif : faciliter la restitution de ces biens aux descendants et ayants droit des personnes spoliées.

2. Communication et publications

Publication en juillet 2022 par le ministère de la culture et la FNCC d'un guide présentant les dispositifs d'accompagnement de l'Etat pour les bibliothèques territoriales.



2. Communication et publications

Publication en juin 2023 de la brochure consacrée aux Acquisitions patrimoniales aidées en 2022.

Un an d'enrichissement des collections des bibliothèques territoriales



**ACQUISITIONS PATRIMONIALES
AIDÉES EN 2022**
UN AN D'ENRICHISSEMENT DES
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES
TERRITORIALES

Paris, juin 2023

2. Communication et publications

Deux événements d'ici la fin de l'année 2023 :

Campagne nationale de communication du ministère de la Culture sur les bibliothèques (septembre 2023)

Publication d'ici fin 2023 d'un Atlas des bibliothèques territoriales

3.1. Signalement des manuscrits et des livres anciens (jusqu'en 1830)

/ Objectifs fixés par le ministère de la Culture :

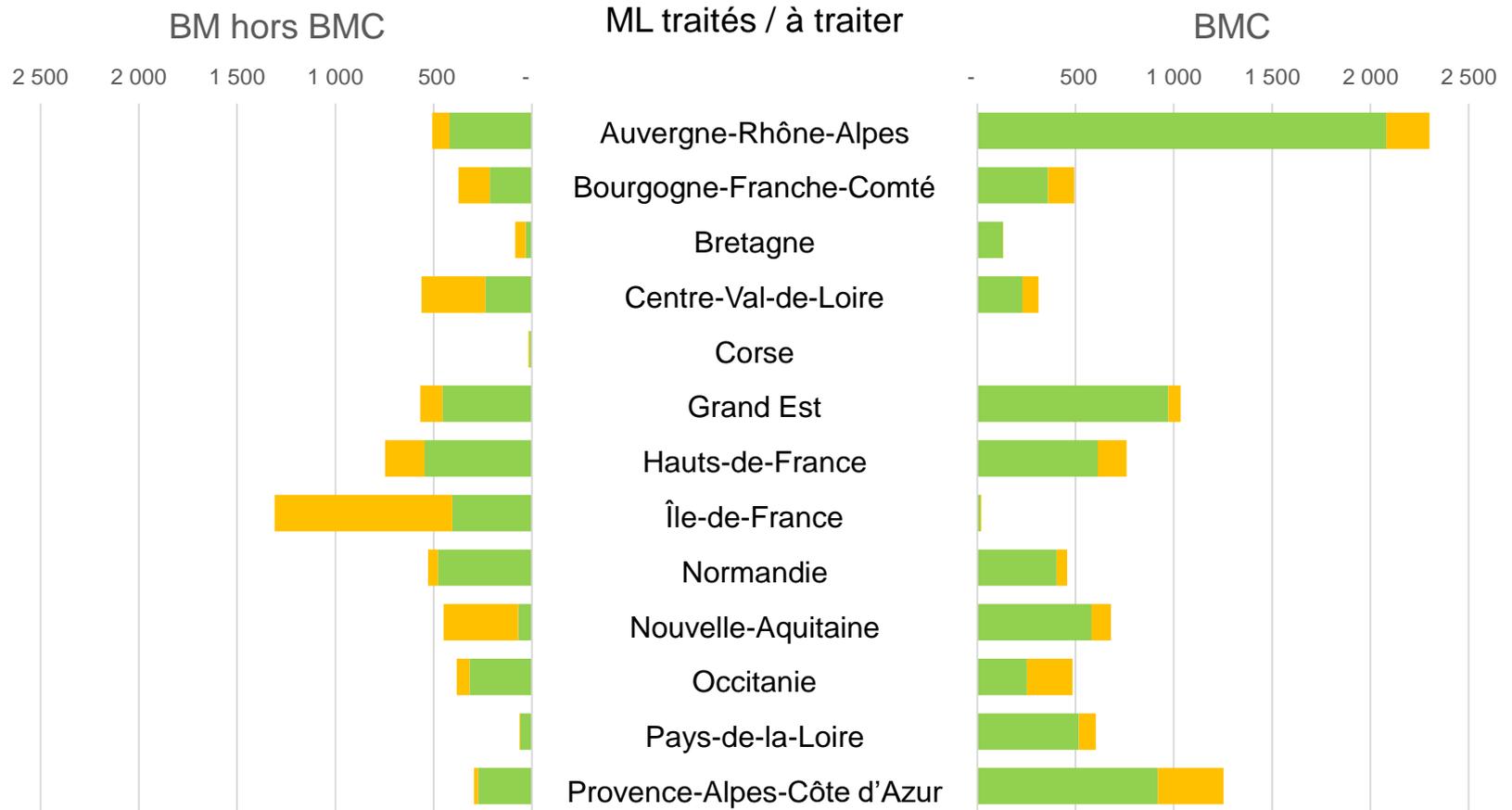
Avoir achevé le signalement des livres anciens et des manuscrits et archives des bibliothèques territoriales en 2025.

Diffuser ces données au CCFr et dans les catalogues locaux.

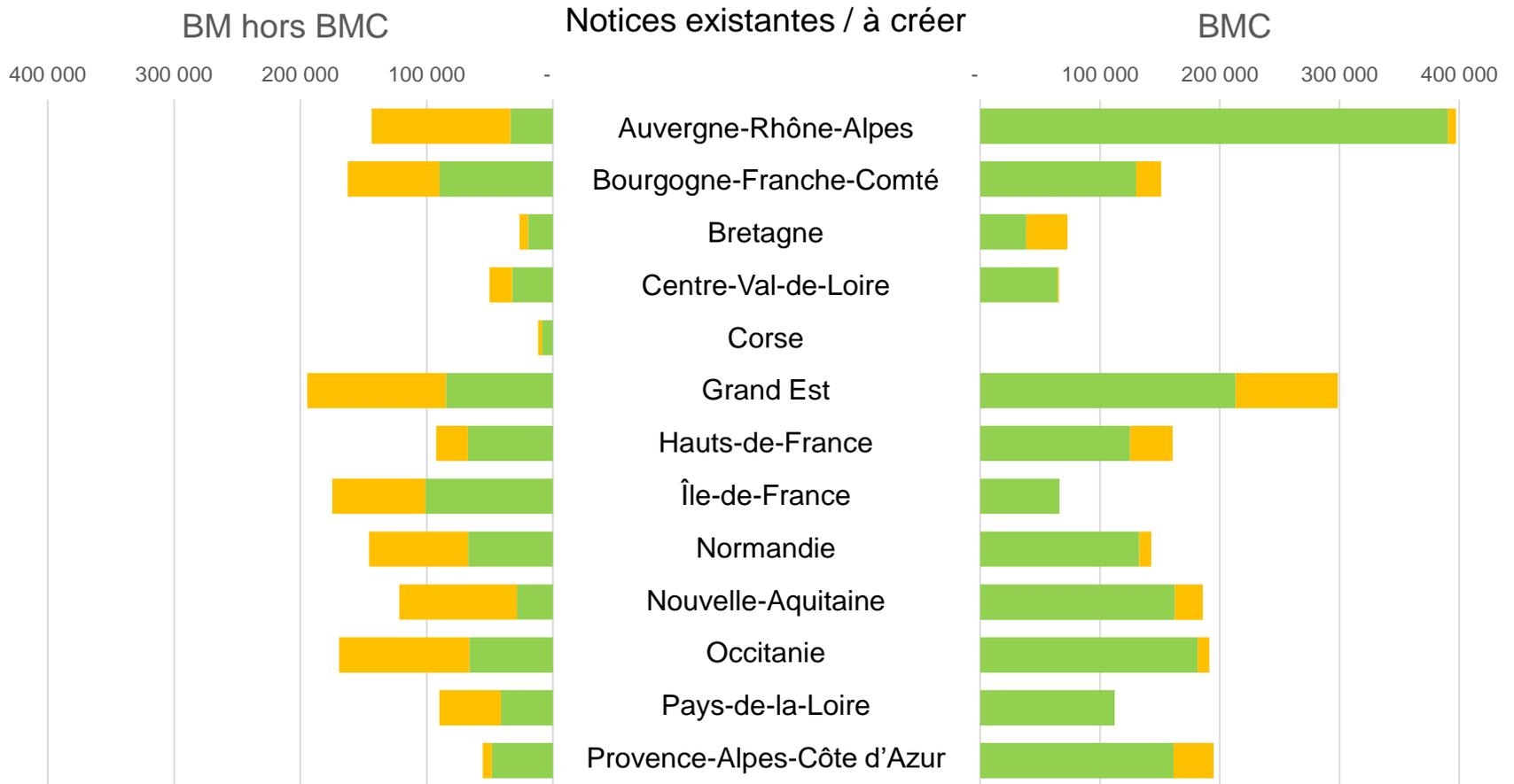
/ Deux leviers financiers possibles :

- Le **concours particulier bibliothèques de la DGD**, pour subventionner les projets de signalement conduits par une bibliothèque municipale (soit en recrutant du personnel, soit en recourant à une prestation extérieure).
- L'**appel à projets national « Patrimoine écrit des bibliothèques »**, pour financer les opérations collectives pilotées par les structures régionales pour le livre.

3. Avancement du signalement des manuscrits



3. Avancement du signalement des livres anciens



3.2. Stratégie nationale sur les plans d'urgence

Rapport de l'IGESR « Les plans d'urgence dans les bibliothèques patrimoniales françaises » (2022)

	Avec plan d'urgence	Sans plan d'urgence	Nombre de réponses
ESR et GE	18	29	47
Bib. Culture (avec BnF)	18	118	136
Total	36	147	183
% de réponses	19,7	80,3	

Création d'un poste de chargé de mission plan d'urgence au SLL (Michela Rega)

3.2. Stratégie nationale sur les plans d'urgence

1. Directive nationale d'orientation (été 2023)

2. Plan de formation

- pour les bibliothèques classées (fin 2023-fin 2024), pour que chaque bibliothèque classée ait un plan d'urgence à la fin des conventions de mise à disposition 2022-2024
- pour les autres bibliothèques territoriales françaises (2024-2026).

Objectif : déploiement national des plans d'urgence d'ici 3 ans dans toutes les bibliothèques territoriales patrimoniales.

3.3. Projet de plan national sur la presse ancienne

A l'origine et au cœur de cette politique, les réflexions et les projets de la BnF :

- Un rapport : « La presse physique et numérique à la BnF : états des lieux et perspectives », par Catherine Aurérin et Aline Girard (mars 2018) ;
- La construction d'un nouveau centre de conservation à Amiens, qui fait une place centrale à la presse ;
- Le projet de constituer une « collection de référence » de la presse à la BnF, correspondant à la numérisation de 2800 titres

Une ambition nationale, car :

- Un objet patrimonial très partagé (des titres nationaux à la BnF ; des titres locaux en région, en services d'archives et en bibliothèques), qui implique une coordination nationale ;
- Des volumétries énormes à traiter, qui justifient des moyens financiers importants.

3.3. Projet de plan national sur la presse ancienne

Signaler la presse ancienne :

- Objectif : achèvement du portail *Presse locale ancienne* de la BnF (issu du BIPFPIG), en lien avec le Sudoc-PS.
- Reste à faire : 20 départements métropolitains et ultramarins dont les titres doivent être analysés en croisant collections de la BnF et en région (repérage et localisation des exemplaires physiques ; recensement des numérisations déjà faites)

Numériser la presse ancienne :

- Aujourd'hui, près de 40 millions de pages de presse ont été numérisées par la BnF et par les collectivités territoriales
- Achever la numérisation de la collection de référence de la BnF (1000 titres sont à traiter sur les 2800 de cette collection)
- Poursuivre la numérisation de titres conservés en région
- En proposer une diffusion gratuite sur Gallica et en région

3.3. Projet de plan national sur la presse ancienne

Conserver la presse ancienne :

- Des enjeux : Transition énergétique, fragilité des supports physiques, constitution de substituts numériques ; coûts budgétaires de la conservation (immobilier et numérique)
- Se pose à nouveau la question de refonder une politique nationale de la conservation partagée, en particulier pour les titres numérisés.
 - A l'échelle nationale, entre les titres de la collection de la référence de la BnF et les collections correspondantes conservées en région.
 - A l'échelle régionale, pour les titres locaux.
- Exige un approfondissement réglementaire et opérationnel (quel opérateur en région pour piloter des plans de conservation partagée?)

Quelle concrétisation ?

En fonction des moyens qui seront alloués au PLF 2024 et suivants.

Nécessité d'une coordination nationale

3.4. Dématérialisation des demandes de certificats d'exportation des biens culturels

Le SLL (bureau du patrimoine) traite annuellement 3000 demandes de certificats d'exportation, déposées au format papier par les demandeurs (libraires, maisons de ventes, transporteurs).

Objectif : faciliter le dépôt des demandes, qui se feraient sous forme dématérialisée (photos comprises) avec accès à une plateforme de saisie.

Calendrier : prototype attendu pour le 2nd semestre 2023 pour ouverture au public au 1^{er} janvier 2024